

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

Objet: Action sociale obligatoire - DE\_019\_2024

Séance du jeudi 16 mai 2024

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 07 mai 2024

Présents : 10

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

seize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

**Présents :** THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés :** THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS

**Absents :** CHRISTELLE CHAUVET

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de mettre en place une nouvelle action sociale pour les agents comme nous l'impose la loi.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de mettre en place un système de chéquier Chèq'Kdo Cantal de la CCI

- pour les agents titulaires et stagiaires à hauteur de 400€ par an ( un versement de 200€ aux fêtes de Noël et un versement de 200€ au mois de juin)

- ainsi que pour les agents en CDD de droit public au prorata du temps passé dans la collectivité à hauteur de 10€ par mois.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 24/05/24  
et publication ou notification du 24/05/24

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard

Date de transmission de l'acte: 24/05/2024

Date de réception de l'AR: 24/05/2024

015-211501754-DE\_019\_2024-DE

A G E D I